

Carton rouge

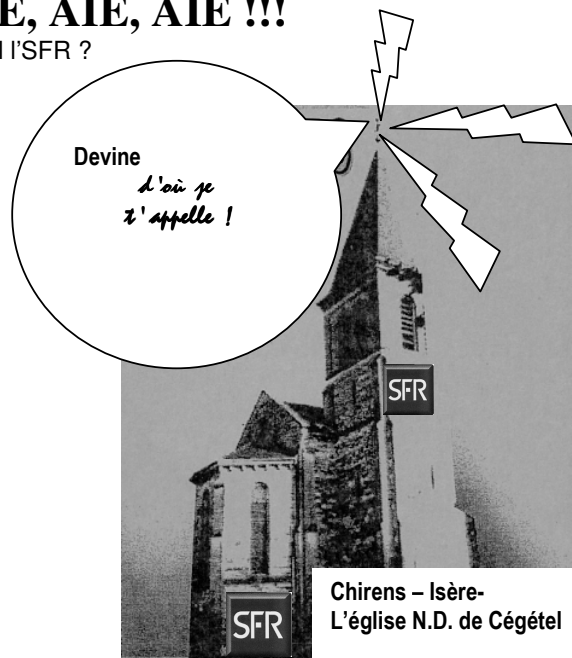
C'est un premier faux pas, mais il est de taille. Ainsi donc, notre Conseil Municipal a voté l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans le clocher de notre église.

Comment nos élus qui avaient incarné un renouveau certain de la gestion municipale ont-ils pu prendre une décision digne de nos plus mauvais technocrates ? Pourquoi céder à la pression d'un grand groupe ? L'intérêt du village n'est-il que financier ? Et le bien-être de ses habitants, qu'est-ce qu'on en fait ?

Nous rappelons à tous les Chirennois qu'une telle antenne n'est pas inoffensive et qu'un périmètre de 300 mètres sans habitation autour de celle-ci est préconisé. On peut, à notre avis, assez facilement trouver un petit sommet de notre commune satisfaisant cette contrainte.

A propos, combien d'entre nous sont-ils domiciliés à moins de 300 mètres du clocher ? Combien accepteraient d'installer la dite antenne sur le toit de leur habitation ? Nos élus, peut-être ? Mais ne soyons pas mesquins, le sujet est d'importance : les écoles sont concernées et ce n'est pas rien. Chacun est libre de son jugement et pourra prendre son téléphone (portable ou non) pour exprimer son éventuel désaccord.

Une dernière interrogation pour les amoureux du "Patrimoine" : l'église fait-elle partie intégrante du patrimoine chirennois ou est-elle vouée au rôle de pylône porte-antenne, en attendant pire ? A quand un relais de télévision au sommet de la tour de Clermont ?



René Charvet

Vivre à Chirens a fait ce qu'elle a pu pour inciter la municipalité à considérer le principe de précaution en ce qui concerne l'installation de ces antennes relais.

Avant cette « expression libre » nous avons tenté par quatre courriers d'information associés à de nombreux articles d'information, de dissuader la municipalité d'accepter un troisième relais téléphonique en plein cœur du village, expliquant entre autre que ces relais pouvaient être posés n'importe où sur notre vaste commune, à distance, sans que leur fonctionnement soit mis en cause. Tout cela n'aura servi à rien ; pas de débat avec les citoyens, pas de réunion publique de concertation qui aurait pu inciter les Chirennois à prendre position.

Le débat sur le sujet fait pourtant rage en France et en Europe et il n'est certainement pas le seul fait de quelques « barbus passésistes » comme nombre de « spécialistes en blouses blanches » voudraient nous le faire croire.

Mais le mythe du « spécialiste » abuse encore les citoyens. Ils sont pourtant bien souvent envoyés par les grands porteurs d'intérêts financiers ou politiques. Souvenons-nous du professeur Leprince-Ringuet qui campait à la Télévision Nationale et qui nous a bourré le crâne tant et plus pour faire de la France un pays jonché de centrales nucléaires. Souvenons-nous du spécialiste Monsieur Pellerin, sensé veiller sur nous en matière de rayonnements nucléaires et qui nous a fait des rapports officiels sur les conséquences de Tchernobyl d'une fausseté qui font frémir aujourd'hui.

Ces gens nous sont « envoyés » par les gouvernants ou les grandes firmes, (ou les deux) pour nous endormir. Le « spécialiste » nous a laissé ingurgiter de la vache folle pendant de longues années avant que le scandale n'arrive. Ces spécialistes-là, on ne les voit que lorsqu'il s'agit d'endormir les foules, le mal étant fait.

Le spécialiste préventif et honnête est de mauvais augure. C'est un trublion.

A l'âge adulte, en principe, on a compris tout cela.

Hé bien, prions (...) pour que les conséquences de la prolifération n'importe-comment de ces antennes ne nous amène pas à voir arriver, tous azimuts, le « spécialiste d'Etat » qui nous expliquera d'abord que les antennes ne sont pour rien dans nos problèmes de santé, puis nous convaincra que tout cela était imprévisible et que personne n'est responsable de rien.

J'ajoute, à la décharge de la municipalité, que les riverains les plus concernés - dont les parents d'élèves et les enseignants - n'ont pas bougé une oreille sur le sujet et que l'on semble se soucier du problème comme de sa première chemise. Cela confirme que Chirens n'est pas à la proue de la responsabilité citoyenne.

La situation est donc aujourd'hui la suivante : (voir plan)

Ecole primaire :

Relais 1 (cimetière) :	500 mètres
Relais 2 (Face médecin)	50 mètres (!)
Relais 3 (Eglise)	200 mètres

Ecole maternelle :

Relais 1 (cimetière) :	250 mètres
Relais 2 (Face médecin)	500 mètres
Relais 3 (Eglise)	270 mètres

Mairie :

Relais 1 (cimetière) :	250 mètres
Relais 2 (Face médecin)	250 mètres
Relais 3 (Eglise)	40 mètres (!)

Nos enfants ont le rôle du jambon dans ce sandwich aux antennes. SFR et les autres font le beurre.

Une poignée de main particulière enfin au seul conseiller qui eut l'audace de voter contre cette implantation dans le clocher. Bravo.



Association 1901 - Vivre à Chirens
Les Jolis - 38850 CHIRENS
Tel : 04 76 35 26 20
Animation - solidarité- Information

le Scribe
Chirenois
MAGIE
GOSPEL
VENTE DE LIVRES
FOIRE ARTISANALE
FESTIVAL BRASSENS

Chirens, le 15 janvier 2003

Votre tel : 04 76 35 20 28

Votre réf :

Objet : Décision du conseil relative aux
antennes relais de
téléphonie mobile dans le clocher de Chirens.

Mesdames et Messieurs les
Conseillers municipaux,
Monsieur le maire
Mairie de Chirens

Mesdames et Messieurs les élus,

En continuité de notre souci de vous informer du débat au niveau européen que suscite l'implantation des antennes relais, (et dans l'espoir que cela ne se fera pas sur notre clocher), nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint deux documents très inquiétants dont nous résumons ici les teneurs :

Des médecins allemands font le lien entre les pathologies de leurs patients et leur exposition aux rayonnements de la téléphonie mobile.

- Ce premier document rapporte un texte qu'ont fait diffuser 150 médecins allemands qui témoignent des pathologies qu'ils ont rencontrées et qu'ils estiment dues à l'implantation croissante en des lieux inadaptés des antennes relais de téléphonie mobile :

« *Troubles de l'apprentissage, déconcentration, tension artérielle, troubles du rythme cardiaque, infarctus, accidents vasculaires cérébraux sur des personnes de plus en plus jeunes, dégénérescence neurologique, épilepsie, tumeurs, cancers, leucémies, angoisses, migraines, épuisement chronique, ...* »

Les opérateurs manquent d'assurance ...

- Ce second document nous apprend que les assureurs européens ne veulent pas couvrir les dommages résultant de la production de champs électriques ou magnétiques. Cette exclusion est mise en parallèle aux dispositions prises concernant l'amiante ou le plomb.

« ***Peut-on encore prétendre que la thèse de l'existence d'un risque pour la santé émane d'une rumeur lancée par quelques fanatiques opposés à tout progrès technologique ?*** »

Clauses du contrat ? Le contrat proposé par SFR doit inclure son engagement à contracter une ou plusieurs assurances garantissant les dommages relatifs à ses propres équipements techniques ainsi que sa responsabilité civile.

Notons enfin que faute d'une assurance contractée par l'opérateur, c'est la commune qui risque de se voir responsable des dégâts pour avoir signé un tel contrat.

Nos écoles et nos enfants sont déjà soumis à une antenne en fonctionnement au carrefour menant à Charavines et sont menacées aujourd'hui de la proximité d'une seconde.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Max Chorier
Vice-président

PJ : 2

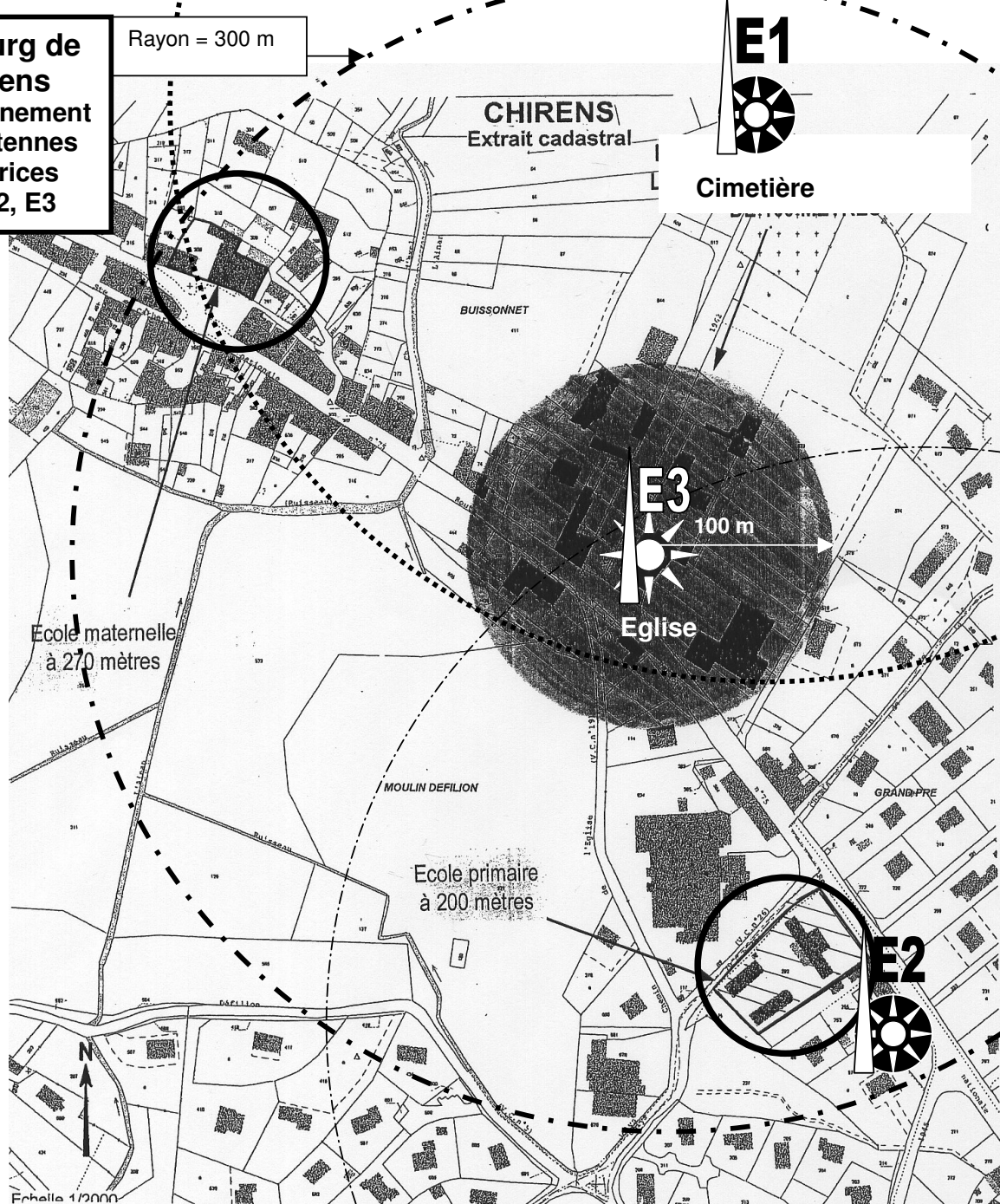
Plus d'information : Fédération « *France Nature Environnement* »
Pôle Santé-Environnement :

WWW.fne.asso.fr
santé-env@fne.asso.fr

Remerciements : Association APEA – 38140 Apprieu. (en copie)

Le bourg de Chirens Positionnement Des antennes émettrices E1, E2, E3

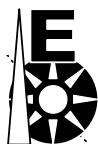
Rayon = 300 m



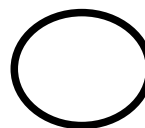
Emplacement des trois émetteurs de téléphonie mobile (E1, E2, E3) dans le bourg de Chirens et positionnement des écoles primaire et maternelle.

Nous constatons que ce sont **la mairie, ses alentours et l'école primaire** qui sont les plus exposés.

Tout le Bourg est soumis dans des conditions optimales au cumul de tous ces rayonnements électromagnétiques.
(moins de 300 mètres)



= Emetteurs



= Ecole

Avertissement

Les opinions émises dans le Scribe sont celles des auteurs ou de la commission et n'expriment pas nécessairement le point de vue de tous les membres de Vivre à Chirens. Le Comité de Lecture reste libre d'accepter, d'amender ou de refuser les articles proposés par chacun. Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions émises sous leur signature.

Distribué par
La Poste

Le Scribe Chirennois

Vivre à Chirens. Les Jolis. 38850 Chirens

Journal rédigé et édité par :
Directeur de publication :
Dépôt légal :
ISSN:
Photocopie :
Nb d'exemplaires :
Fin le :

Vivre à Chirens
Max Chorier
A parution
1273-8034
Copy Meylan
800
Mars 2003